



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Marie-Eve Cholette,
Directrice générale / Greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

Le règlement numéro 364-2024 afin de concorder au règlement MRC-888 du schéma d'aménagement régional de la MRC de Drummond est adopté par le Conseil de ladite municipalité lors d'une session ordinaire le 10 mars 2025.

Le règlement # 364-2025 est entré en vigueur le 3 juin 2025 suite l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-EUGÈNE

Ce troisième jour du mois de juin 2025

Marie-Eve Cholette
Directrice générale/Greffière-trésorière